

## Autorisations d'engagement (AE) et de programme (AP)

En conformité avec les dispositions du *Règlement budgétaire et financier* (Cf. Version actualisée par délibération n° 20-03 du 26 février 2020), l'Etablissement recourt à la gestion de crédits en AE et AP pour des opérations qui s'y prêtent, à savoir celles dont la temporalité est longue et/ou le montant est élevé, afin de ne pas appeler la totalité des crédits dès le lancement du projet.

Parmi les 15 autorisations ouvertes depuis 2008, il est rappelé la plus conséquente en termes financiers, à savoir celle relative à la conception et la réalisation d'un batardeau en vue de la réparation de vannes sur le barrage de Villerest, clôturée en octobre 2014, pour un montant à hauteur de près de 5,4 M€ (à rapprocher des 5,7 M€ estimés initialement).

### I. Clôture d'autorisations d'engagement et de programme

Il est proposé de clôturer l'autorisation d'engagement relative aux « **Opérations temporaires de soutien d'effectifs en saumons dans le bassin de la Loire 2021-2022** » (Cf. Délibération n° 21-90 d'octobre 2021, pour un montant total de 435 K€ TTC).

	Echéancier prévisionnel	Echéancier de réalisation
<b>2021</b>	35.000 €	0 €
<b>2022</b>	400.000 €	0 €
	<b>435.000 €</b>	<b>0 €</b>

Il est proposé de clôturer l'autorisation de programme relative aux « **Travaux d'urgence sur la digue du Petit Louet** » (Cf. Délibération n° 21-63 de juillet 2021, pour un montant total de 157.505 € TTC).

	Echéancier prévisionnel	Echéancier de réalisation
<b>2021</b>	250.000 €	127.710 €
<b>2022</b>	10.000 €	29.795 €
	<b>260.000 €</b>	<b>157.505 €</b>

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les délibérations correspondantes.**

### II. Mise à jour d'autorisations de programme

Compte tenu du décalage dans le temps de l'attribution de marchés, avec notamment des reports en 2023 déjà prévus, il est proposé de mettre à jours les 3 autorisations de programmes du budget annexe « Exploitation des ouvrages » afin d'assurer leurs conformité avec le nouvel échéancier d'exécution.

#### **AP « Naussac – Travaux de réhabilitation de 3 vannes wagon (2022-2023) »**

Cette AP visant à procéder à la réhabilitation des trois vannes de type wagon 2952 x 1130 mm situées en aval des pompes turbines de l'usine de Naussac reste au montant de travaux estimé à 240 K€ TTC, redéployé selon l'échéancier suivant :

Année	Echéancier prévisionnel initial	Nouvel échéancier prévisionnel
<b>2022</b>	80.000 €	0 €
<b>2023</b>	160.000 €	240.000 €
<b>Total</b>	<b>240.000 €</b>	<b>240.000 €</b>

**AP « Villerest – Travaux de réparation des fuites de la vanne VS4 (2022-[2024]) »**

Cette AP visant à réparer les fuites sur la vanne VS4 du barrage de Villerest reste au montant de travaux estimé à 900 K€ TTC, redéployé selon l'échéancier suivant :

Année	Echéancier prévisionnel initial	Nouvel échéancier prévisionnel
2022	75.000 €	35.000 €
2023	825.000 €	425.000 €
2024	0 €	440.000 €
<b>Total</b>	<b>900.000 €</b>	<b>900.000 €</b>

**AP « Villerest – Travaux d'étanchéité de la vanne VS6 (2022-[2024]) »**

Cette AP visant à procéder à une étude de faisabilité sur une étanchéité plus pérenne de la vanne reste au montant de travaux estimé à 270 K€ TTC, redéployé selon l'échéancier suivant :

Année	Echéancier prévisionnel initial	Nouvel échéancier prévisionnel
2022	135.000 €	0 €
2023	135.000 €	50.000 €
2024	0 €	220.000 €
<b>Total</b>	<b>270.000 €</b>	<b>270.000 €</b>

Par ailleurs, il est proposé de mettre à jour 4 autorisations de programmes du budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations ».

**AP « Mise en œuvre du plan de gestion de la végétation sur les digues de Vierzon »**

En l'absence de cofinancement, conduisant à ne traiter que les seuls travaux d'urgences, cette AP doit être révisée, passant d'un montant de travaux estimé de 318,5 K€ TTC à 36 K€ TTC, redéployé selon l'échéancier suivant :

Année	Echéancier prévisionnel initial	Nouvel échéancier prévisionnel
2021	219.100 €	0 €
2022	99.400 €	21.650 €
2023	0 €	14.000 €
<b>Total</b>	<b>318.500 €</b>	<b>35.650 €</b>

**AP « Elaboration d'un plan de gestion de la végétation de digues sur l'axe Cher »**

Suite à la notification du marché à un montant inférieur à l'estimation initiale, cette AP doit être révisée, passant d'un montant de travaux estimé de 54 K€ TTC à 31 K€ TTC, redéployé selon l'échéancier suivant :

Année	Echéancier prévisionnel initial	Nouvel échéancier prévisionnel
2021	16.100 €	0 €
2022	37.550 €	30.570 €
<b>Total</b>	<b>53.650 €</b>	<b>30.570 €</b>

**AP « Etudes de danger de digues sur l'axe Cher »**

Suite à la notification du marché à un montant inférieur à l'estimation initiale, cette AP doit être révisée, passant d'un montant de travaux estimé de 280 K€ TTC à 250 K€ TTC, redéployé selon l'échéancier suivant :

Année	Echéancier prévisionnel initial	Nouvel échéancier prévisionnel
2021	137.320 €	73.264,20 €
2022	142.400 €	90.000 €
2023	0 €	86.365,80 €
<b>Total</b>	<b>279.720 €</b>	<b>249.630 €</b>

**AP « Travaux d'urgence sur la digue de Montjean »**

Cette AP reste à un montant de travaux estimé à 880 K€ TTC, redéployé selon l'échéancier suivant :

Année	Echéancier prévisionnel initial	Nouvel échéancier prévisionnel
2021	200.000 €	14.641,20 €
2022	500.000 €	154.000 €
2023	180.000 €	700.000 €
2024	0	11.358,80
<b>Total</b>	<b>880.000 €</b>	<b>880.000 €</b>

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les délibérations correspondantes.**

### III. Ouverture d'autorisations d'engagement (AE)

Comme indiqué lors de la réunion du Comité syndical de juillet dernier (Cf. Point n° 10), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a lancé en avril 2022 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) relatif à l'élaboration d'analyses « Hydrologie, Milieux, Usages Climat - HMUC » sur la période 2022-2024.

Dans le cadre des procédures SAGE dont l'Etablissement assure le portage, 10 projets ont été déposés et retenus comme éligibles à un financement à 100% (8 au titre de l'AMI précité et 2 selon des modalités exceptionnelles du 11<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'eau).

Les cahiers des charges correspondant à ces projets ont été rédigés et soumis à la consultation des entreprises sur la période d'août à début octobre. Les rapports d'analyses des offres reçues sont proposés pour validation à la commission technique de l'Etablissement, avec l'objectif de notifier ces marchés d'ici décembre 2022 en respect des modalités de l'AMI.

Au regard à la fois du montant et de la durée de ces prestations, il est proposé l'ouverture des autorisations d'engagement suivantes.

#### AE « Analyse HMUC Argance sur le SAGE Loir »

Le plan de financement prévisionnel retenu pour cette opération est le suivant :

Dépenses		Montant TTC	
Prestation			137.904 €
<b>Total</b>			<b>137.904 €</b>

  

Ressources		Taux de participation	Montant TTC
Agence de l'Eau Loire-Bretagne		100%	137.904 €
<b>Total</b>		<b>100%</b>	<b>137.904 €</b>

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'autorisation d'engagement retenu est le suivant :

Année	Echéancier prévisionnel
2022	15.000 €
2023	88.000 €
2024	34.904 €
<b>Total</b>	<b>137.904 €</b>

#### AE « Préfiguration de l'analyse HMUC sur le bassin du SAGE Loir »

Le plan de financement prévisionnel retenu pour cette opération est le suivant :

Dépenses		Montant TTC	
Prestation			81.555 €
<b>Total</b>			<b>81.555 €</b>

  

Ressources		Taux de participation	Montant TTC
Agence de l'Eau Loire Bretagne		70%	57.088.5 €
Etat		30%	24.466.5 €
<b>Total</b>		<b>100%</b>	<b>81.555 €</b>

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'autorisation d'engagement retenu est le suivant :

Année	Echéancier prévisionnel
2022	25.000 €
2023	23.000 €
2024	33.555 €
<b>Total</b>	<b>81.555 €</b>

## AE « Préfiguration de l'analyse HMUC sur le bassin du SAGE Loiret »

Le plan de financement prévisionnel retenu pour cette opération est le suivant :

<b>Dépenses</b>	Montant TTC
Prestation	57.300 €
<b>Total</b>	<b>57.300 €</b>

<b>Ressources</b>	Taux de participation	Montant TTC
Agence de l'Eau Loire Bretagne	70%	40.110 €
Etat	30%	17.190 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>57.300 €</b>

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'autorisation d'engagement retenu est le suivant :

<b>Année</b>	<b>Echéancier prévisionnel</b>
<b>2022</b>	0 €
<b>2023</b>	42.500 €
<b>2024</b>	14.800 €
<b>Total</b>	<b>57.300 €</b>

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les délibérations correspondantes.**